

La démocratie dans notre vie

Nous entendons très souvent que les jeunes ne votent plus, parce que ça ne sert à rien, parce que toutes les politiques sont identiques. Ce document nous rappelle que la démocratie a une histoire et que non seulement son principe n'est pas partagé par tous, mais que si nous ne sommes pas vigilants, la tyrannie peut revenir dans notre pays et nous retirer tout droit d'expression.

La démocratie est un combat de tous les jours, pas seulement dans les assemblées, entre élus, mais également dans nos quartiers, dans nos collèges et lycées où il reste encore fort à faire pour que chacun puisse participer aux décisions qui le concernent pleinement.

Mots clés (compatible Motbis 3)

- civisme
- constitution : politique
- droit
- élection politique
- minorité
- organisation politique

SOMMAIRE

Introduction

Le mécontentement

- Le mécontentement des jeunes
- Le mécontentement politique
- Le pouvoir de l'État
- Le pouvoir des spéculateurs
- Les faiblesses des contre-pouvoirs

Les principes de notre démocratie

- La liberté
- L'égalité
- La fraternité
- Le contrat social et la volonté générale
- L'équilibre des pouvoirs
- La vertu et la hiérarchie des devoirs
- La Constitution comme protection des citoyens

Quelques repères historiques

- Les sources religieuses
- Les sources athéniennes et romaines
- Les débats au XVII^e siècle
- La Révolution anglaise
- La Révolution américaine
- La République française
- Les crises modernes
- Le retour aux sources

La démocratie directe

- Procédures de l'élection
- Le vote à l'unanimité et la recherche de

consensus

- Les représentants
- Le référendum d'initiative populaire
- La structure triangulaire des relations sociales

La démocratie représentative

- Le mandat n'est pas impératif
- Quelques problèmes techniques
- Le rôle de l'argent : corruption, clientélisme
- Cumul des mandats et « démocratie » de

délégation

- La « conférence des citoyens »
- Transformation de la vie démocratique
- Le droit de vote des immigrés

La démocratie participative

- Le Budget participatif de Porto Alegre
- Face à la mondialisation

Les apprentissages

- Remplir le « vide » démocratique
- L'enfant est un citoyen
- Dominer les conflits pour construire
- Classe coopérative chez les tout-petits
- Classe coopérative et « incivilités »
- Formation à la démocratie représentative
- L'éducation permanente à la démocratie
- Surmonter la peur de la violence

Pour en savoir plus

Auteur : Roger FAVRY et le chantier BT2

Collaborateurs de l'auteur : Claire VAPILLON, Joël POIRET et leurs élèves ainsi que Jacques BRUNET, Annie DHÉNIN, Olivier FAVRY, Michel MULAT

Iconographie

Maquette : Marjolaine BILLEBAULT, mai 2017

Introduction

Inutile de nier la réalité. Pour beaucoup de jeunes et d'adultes la démocratie ne veut rien dire. Les taux d'abstention aux élections tournent souvent autour de 50 % et peuvent monter à 70 % . La vie démocratique n'est pas absente mais ailleurs, dans des mouvements ou des associations.

Les mots « démocratie » et « république » sont souvent confondus. C' est une erreur excusable car la « république » c'est la « chose publique » en latin *res publica*), ce qui appartient à tous et dont chacun, chacune devrait se sentir responsable. Responsable de la république et, donc en France de sa devise « Liberté, Égalité, Fraternité ».

Il faut bien distinguer les mots «république » et« démocratie ». La république est le bien collectif qui peut être géré par un roi (monarchie), petit groupe (oligarchie) ou par le peuple lui-même (démocratie).

La « démocratie » c'est le gouvernement de la république par peuple selon des modalités diverses : « démocratie directe », « démocratie représentative » ou « démocratie participative » qui combine deux premières. Le mot « démocratie » s'emploie pratiquement toujours avec un adjectif (démocratie directe, démocratie représentative, démocratie participative). En voici d'autres exemples.

- **DÉMOCRATIE POPULAIRE** L'expression vient des pays communistes où le Parti détenait totalement le pouvoir en affirmant qu'il représentait le peuple. Il s'agissait de régimes non démocratiques devenus très impopulaires. Il faut distinguer l'apparence et la réalité : une monarchie constitutionnelle est plus démocratique qu'une démocratie populaire. Dans dans la monarchie constitutionnelle, le pouvoir du roi est limité par un parlement élu démocratiquement.

- **DÉMOCRATIE CHRÉTIENNE** Ce terme désigne des formations politiques qui prétendent s'inspirer des valeurs évangéliques. En Italie la démocratie chrétienne s'est compromise avec la mafia .

- **DÉMOCRATIE SOCIALE ET SOCIAL-DÉMOCRATIE** La démocratie sociale veut donner davantage de poids politique aux acteurs sociaux (entreprises et syndicats) afin de signer des accords dont l'État ne serait que le témoin. La social-démocratie, issue du communisme, préfère les réformes à la révolution et fait confiance à la démocratie représentative pour les faire aboutir. Le parti socialiste en est l'héritier historique, mais on constate que cette définition est actuellement revendiquée, avec des nuances bien sûr, par presque tous les partis, sauf ceux d'extrême droite.

- **DÉMOCRATIE LIBÉRALE** C'est une situation politique où le pouvoir démocratique facilite le libéralisme économique. C'est la situation actuelle du monde occidental. Chris Patten, commissaire européen aux relations extérieures, l'explique ainsi : « *L'enjeu en Asie, c'est l'enracinement de la démocratie libérale. Dans les années 1960 on pensait que les gouvernements totalitaires avaient de fortes chances de survivre grâce à leur maîtrise des technologies. C'est l'inverse qui est vrai. Les gens voyagent et communiquent grâce à la micro-informatique. [...] Les individus deviennent plus forts et la possibilité d'exercer des choix collectifs plus faible. [...] Je suis frappé par l'énorme sentiment de confiance qui existe en Europe et aux États-Unis envers l'avenir des libertés. Il y a la conviction que ces deux grandes idées bousculées du XIX^e siècle que sont le capitalisme et la démocratie ont triomphé du gouffre des années 1930 et 1940 ; et que les libertés individuelles et le système du gouvernement représentatif sont aujourd'hui solidement ancrés.* » (La Croix, 3.09.1999).

La démocratie libérale, c'est aussi la dictature des marchés et celle des multinationales qui écrasent les plus faibles. Sa valeur suprême c'est la concurrence, pas la solidarité.

La démocratie est trop souvent le pouvoir du peuple confisqué au peuple. Or chacun, chacune d'entre nous éprouve le besoin de pouvoir parler, de pouvoir être écouté, compris et respecté dans ses aspirations et ses choix de vie. C'est une question de dignité, d'équilibre personnel et d'équilibre social. **La démocratie est un outil fondamental dans notre vie.**

Le mécontentement

Le mécontentement des jeunes

On parle d'éducation à la citoyenneté à l'école, au collège ou au lycée. Ces mots sont souvent vides de sens. Quand un problème se pose en classe (remise en cause d'une pratique, sanction contestée), très souvent l'enseignant-e juge personnellement remis-e en question et refuse le dialogue pour, dit-il/elle « ne pas perdre son autorité ».

La démocratie pourrait s'apprendre par l'institution des délégués de classe. Il existe des formations excellentes à ces fonctions (associations comme les CEMEA ou l' OCCE)

Mais les délégués se sentent souvent inutiles et quelquefois humiliés. « *Au mieux nous sommes écoutés, mais personne ne tient compte de ce que l'on dit, ni les profs, ni l'administration* » (témoignage d'un élève de seconde). « *Tout ça, c'est du pipeau* » disent beaucoup d'élèves. Des dispositions récentes (heure de vie de classe) pourront améliorer la situation

Les établissements connaissent les « incivilités » (insultes, rackets). Le « ras-le-bol » déclenche des manifestations lycéennes. Les élèves participent à des assemblées générales, élisent des représentants mais assistent aussi à de nombreux dérapages : AG manipulées, querelles politiques personnelles, minorités peu représentatives ... Pourtant cette première expérience est toujours marquante. Beaucoup d'anciens élèves jugent qu'elle les a ouverts aux réalités sociales, économiques et politiques

En dehors de la classe, la gestion d'un foyer socio-éducatif est souvent décevante quand elle est reprise en main par les adultes, lesquels en viennent à se plaindre naturellement du manque d'implication des élèves. Par contre les actions humanitaires, plus précises et limitées dans le temps, sont plus satisfaisantes**.

Les carences de démocratie viennent d'abord de l'absence d'éducation politique dans les familles. Un sondage de février 2001 (La Croix/CSA) montre qu'on y parle rarement (30 %) ou jamais (31 %) de politique, même à l'approche des municipales (30 % de temps en temps, 9 % souvent). Et dans les familles les plus politisées, les carences de démocratie peuvent être manifestes. Jean-Hugues Colonna, ancien député, est le père d'Yvan Colonna, recherché en 1999 pour le meurtre du préfet Érignac en Corse. Il raconte une anecdote significative. Il voulait partir d'Ajaccio en 1975 afin de poursuivre à Nice sa carrière politique. Il se heurta à l'opposition familiale. « J'ai organisé, dit-il, un vote démocratique. Ma femme et mes trois enfants ont voté contre. On est quand même partis. C'est le premier aperçu de la vie politique que je leur ai donné. »

Les jeunes sont inquiets devant une société qui leur envoie des signaux désordonnés : « soyez adultes et responsables », « soyez flexibles et malléables », « gagnez beaucoup d'argent et consommez », « soyez sexy, individualistes et tant pis pour les losers, les ringards, les moches, les malades et les vieux ! ». La vraie vie ce n'est pas Loft story où M6 sélectionne, parmi 38 000 volontaires, onze exhibitionnistes qui espèrent faire carrière dans le show-biz et acceptent d'être traités en pantins. La vraie vie est ailleurs. En 1975, l'écart de traitement entre les salariés de 50 ans et ceux de 30 n'était que de 15 %. En 2000 il est de 40 % et les emplois précaires et sous-rémunérés, les CDD et les travaux d'intérim touchent d'abord les jeunes. Or, ces formes de travail interdisent les installations durables comme l'achat d'un appartement, aucune banque n'acceptant des prêts dans ces conditions.

* CEMEA : Centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active : 24, rue Marc-Seguin - 75883 Paris Cedex 18.

OCCE : Office central de la coopération à l'école : 101 bis, rue du Ranelagh- 75016 Paris.

** Lire de Jean-Michel Dauriac et Jacques Brunet *Une association lycéenne : de l'humanitaire à la solidarité* (BT2 n° 012). Comment des jeunes de la région de Bordeaux ont entamé un partenariat égalitaire avec un lycée roumain de Transylvanie.

Le mécontentement politique

Les scandales financiers, de droite et de gauche, écœurent l'opinion publique. Ils sont révélés et sanctionnés. C'est un progrès mais l'effet immédiat est désastreux. D'où des **taux d'abstentions de plus en plus importants (52,98% aux élections européennes de 1999)** que le vote électronique ne réduira pas forcément car le problème est ailleurs. Certains en viennent à proposer de tirer au sort les parlementaires et les gouvernants !

Lors d'un débat en éducation civique, Olivier, élève de première, note avec justesse : « *Le système électronique est le théâtre de tous les délits. Combien de dossiers gênants qui ressortent des années plus tard ! On peut par exemple citer l'histoire du sang contaminé, les emplois fictifs à Paris. Que sait-on de ce qui se passe en ce moment même et qui éclatera dans cinq, dix, quinze ans peut-être ?* »

Une carrière politique commence souvent par les manifs lycéennes ou étudiantes. Le garçon ou la fille s'investit dans des associations. On remarque sa compétence, son énergie, sa convivialité. On lui propose des responsabilités de plus en plus importantes qui débouchent sur la politique. À chaque étape, il faut faire preuve de capacités réelles, d'intelligence, de travail, de courage, de diplomatie et avoir un peu de chance. Être élu à une fonction importante signifie l'abandon de toute activité professionnelle. Assez facile pour un fonctionnaire, pas pour beaucoup d'autres.

Si on est battu à une élection nationale, retrouvera-t-on du travail ?

La garantie, c'est de faire Sciences Politiques puis l'ENA (École nationale d'administration). Celle-ci fournit des « grands commis » (hauts fonctionnaires) à l'État, des administrateurs (préfets, inspecteurs des Finances, conseillers d'État, etc.). Pas des politiques. Mais passer par l'ENA garantit qu'en cas d'échec aux élections on pourra revenir sans difficulté dans son corps d'origine. **Une véritable caste, les « énarques », confisque le pouvoir** : sur les 3 derniers Présidents de la République, deux sortaient de l'ENA ainsi que six Premiers ministres sur huit. Ils sont aussi bien de droite (Jacques Chirac) que de gauche (Lionel Jospin). Leur statut social peut les couper de leurs concitoyens.

Le pouvoir de l'État

L'État est théoriquement au service de la collectivité et des citoyens. Les impôts perçus servent à faire fonctionner les services publics. Mais le poids de l'État et de son administration est énorme. On entend souvent les gens se plaindre de leurs excès, de leurs injustices, voire de leur incompétence. **Les décisions essentielles**, celles qui touchent à la vie personnelle, **échappent aux citoyens**. Il n'est pas normal que l'âge de la retraite soit fixé par l'État et non par le Parlement. Les schémas régionaux de santé (essentiellement pour la construction des hôpitaux) ne sont adoptés par aucune instance élue, régionale ou nationale. Les citoyens n'ont aucune prise sur les décisions administratives à portée politique. Ils ne peuvent ni sanctionner ni limoger ceux qui décident. L'État est senti comme un monstre froid, un « Léviathan » (voir Hobbes p.) qui dispose de la « violence légitime » (Max Weber).

Le pouvoir des spéculateurs

Mais l'économie est encore plus puissante que l'État. La mondialisation conduit à faire produire très loin ce qui reviendrait trop cher à produire sur place. D'où crise de l'emploi et du chômage dans les pays riches, exploitation et salaires de misère dans les pays pauvres. La mondialisation accroît la pollution (coût écologique du transport). L'OMC (Organisation mondiale du commerce) déclare qu'elle est là pour faire du commerce, pas du social. Elle est conduite par les gouvernements des pays riches qui favorisent les multinationales comme Coca-Cola, McDonald's, Danone Microsoft, etc.

Ces multinationales ne sont pas commandées par leurs dirigeants mais par leurs investisseurs, leurs actionnaires. Ceux-ci tendent à devenir des spéculateurs et même des prédateurs en exigeant des « retours sur investissement » de 15 %. Pour les garantir ils font jouer la réduction d'effectifs et l'augmentation de la productivité (exemple la crise LU-Danone en avril 2001). Ces spéculateurs sont les retraités des pays anglo-saxons qui vivent de leurs retraites par capitalisation (fonds de pensions*). Mais aussi des entreprises qui spéculent pour garantir les retours sur investissement qu'elles ne peuvent obtenir par leurs seules productions. Et enfin les mafias. D'où une spéculation sans frein : 1 500 à 1 800 milliards de dollars circulent par jour à travers la planète. Seul 1/80 de cette somme, environ 20 milliards de dollars, est indispensable aux échanges. Cette spéculation sème le chômage, la misère et la mort. Des mouvements internationaux comme ATTAC** font prendre conscience du danger.

* Aujourd'hui en France est appliquée la retraite par répartition : les actifs paient les retraites de la génération précédente. Dans le système de retraite par capitalisation, chacun prépare sa retraite en économisant et en plaçant cet argent dans des « fonds de pension » qui rapportent des intérêts (ce sont les « retours sur investissement »),

** Voir p... et lire la BT2 n° 036, Une idéologie, le libéralisme.

La faiblesse des contre-pouvoirs

Il existe heureusement des contre-pouvoirs, sinon notre vie sociale serait un enfer permanent. Mais des millions de personnes de par le monde sont privées de ces contre-pouvoirs.

La presse et les médias peuvent dénoncer les excès de l'État et des situations d'injustices dans les entreprises. Mais beaucoup de journaux, de radios, de télévisions sont la propriété de grands groupes économiques qui imposent souvent une ligne éditoriale. Quand un hebdomadaire est vendu 20 F, il revient à presque 40 F. La différence est payée par la publicité. Les journalistes ne sont pas vraiment libres : une grosse entreprise supprime son budget publicitaire quand elle est mécontente d'un reportage. Ça rend prudents les journalistes !

Les syndicats sont surtout présents dans les grandes entreprises. Dans le privé le taux de syndicalisation est très faible en France (environ 5%). Il est nettement plus élevé dans le public où le personnel est mieux protégé. Les syndicats ont des confédérations internationales qui n'ont pas encore les moyens de lutter contre les multinationales. Les associations sont plus à l'aise pour développer des actions nationales ou internationales dans de multiples secteurs où les États et les multinationales doivent compter avec elles. Depuis longtemps déjà, des associations comme Amnesty International (pour les droits de l'homme) et Greenpeace (pour l'écologie) ont fourni la preuve de leur efficacité.

Les principes de la démocratie

« L'homme aspire spontanément à la démocratie, parce que c'est le régime qui lui garantit la liberté, la prospérité, la sécurité » (Jean Baechler, sociologue).

« La première exigence que la démocratie impose à ses membres est de s'habituer à vivre ensemble en désaccord. » (Fernando Savater, philosophe). Quels en sont les principes ?

La liberté

On devrait parler plutôt de libertés au pluriel. Les libertés s'arrêtent là où commencent les libertés d'autrui. Aux États-Unis la protection de la liberté d'opinion va très loin : un arrêt de la Cour suprême américaine, daté de 1969, reconnaît la liberté d'expression au Ku Klux Klan. On passe facilement de la pensée, aux mots et aux actes. La liberté c'est la responsabilité d'un effort sur soi pour ne haïr personne afin de n'être pas haï.

La liberté d'être correctement informé est fondamentale. Nos pensées sont soumises à l'influence des médias. Nous sommes toujours sous influence alors que nous devrions être en mesure de choisir nous-mêmes nos influences sans risquer le « bourrage de crâne ».

La liberté d'être, c'est de pouvoir revendiquer deux identités sans devoir s'enfermer dans une communauté. On doit pouvoir être corse et français, beur et français, etc. C'est le droit d'être reconnu dans sa langue et sa religion. Ainsi l'arabe, langue de quatre millions de nos concitoyens est enseigné dans de rares lycées; les mosquées, même financées par des musulmans français, sont mal acceptées.

L'égalité

La liberté et l'égalité sont rapidement contradictoires. La liberté de gagner beaucoup d'argent peut mener à des écarts énormes de revenus, de 1 à 400 : certains gagnent en un jour (30 000 F) ce que gagne un RMiste en un an.

Rawls, un penseur américain, s'est demandé dans *La Théorie de la justice** (1971) quel serait le minimum qu'exigerait un individu placé sous un « voile d'ignorance », c'est-à-dire ne sachant pas ce qu'ont ses voisins. Il voudrait pouvoir manger, se loger, être respecté. Rawls pense qu'il faut assurer ces droits fondamentaux au nom du principe d'équité et ensuite laisser faire l'économie de marché. Pour lui le profit est légitime si les plus pauvres profitent eux aussi de la prospérité.

Un autre penseur américain, Michael Walzer (*Pluralisme et Démocratie*, 1997), ajoute qu'il faut y ajouter un minimum de satisfactions dans des domaines complémentaires : la politique (le pouvoir), les loisirs (le temps libre), l'éducation (la connaissance), la famille (l'amour), etc. Rawls demandait un État minimal garantissant un minimum de liberté. Walzer donne à l'État une fonction active de régulation sociale. Y compris au niveau international.

L'égalité n'est pas contradictoire avec la hiérarchie. Il faut admettre la police, même imparfaite, plutôt que la violence des bandes armées. Mais le pouvoir doit respecter les personnes qu'il doit protéger. L'article 1 de la Déclaration universelle des droits de l'homme (1948) affirme : « *Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits.* » On sait bien qu'ils sont **inégaux en fait**. Mais quand la dignité humaine est bafouée il y a injustice. Le point de vue juridique est fondamental. C'est sur lui qu' Amnesty International a fondé toute son action.

* Voir la BT2 n° 036, *Une idéologie, le libéralisme* p. 31.

La fraternité

La fraternité, c'est-à-dire la solidarité et l'entraide, aide aussi à résoudre le conflit de la liberté et de l'égalité. D'abord dans la vie quotidienne. Un politologue, Jean-Marie Domenach, note en 1983 : « *Comparez une entrée d'école de banlieue en France et aux États-Unis : chez nous d'ordinaire, les mères de famille arrivent les unes après les autres, avec un ou deux enfants dans leur voiture. Aux USA, elles viennent quand c'est leur tour de semaine avec une voiture pleine d'enfants.* »

Or le marché lutte constamment contre la solidarité et la gratuité. Ce qu'il souhaite c'est la consommation de masse obligatoire et payante dans tous les domaines, y compris la santé, l'éducation, la culture, les loisirs. Les solidarités de proximité disparaissent. On s'écarte d'une personne agressée. On ne semble pas la voir. On dit : « *C'est l'affaire de la police ou du SAMU.* »

Les sociétés sont fondées sur les échanges gratuits, durables et amicaux entre les personnes et pas sur les rapports marchands. Une enquête récente (2000) faite dans la Valley, berceau de l'informatique américaine, montre que sa prospérité repose sur les échanges amicaux d'informations fondamentales entre les chercheurs.

Étonnant, non ?

Le contrat social et la volonté générale

Nous sommes tous unis par un contrat social. L'homme y perd « *sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre ; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède* » (Rousseau, *Du contrat social*, 1762).

Pour que ce contrat, c'est-à-dire cet échange, crée un droit respecté de tous, il faut qu'il soit avantageux à tous. Le RMI est utile parce qu'il contribue à maintenir la cohésion sociale. Ce contrat social se traduit par la « volonté générale » (Rousseau) exprimée par une majorité. Mais ce qu'une majorité fait, une autre majorité peut le défaire. Cette décision n'a rien de sacré, contrairement à ce que pensaient les révolutionnaires français en remplaçant le sacré du « roi souverain » par le sacré du « peuple souverain ». La volonté générale se constate sur la durée. La libéralisation des mœurs symbolisée par la contraception (1967) et l'IVG (1975) a été votée sous des gouvernements de droite qui, en principe, les désapprouvaient.

L'équilibre des pouvoirs

Montesquieu distingue trois pouvoirs : le législatif fait les lois (c'est le Parlement), l'exécutif les applique (c'est le Gouvernement), le judiciaire punit les contrevenants (c'est la Justice). Une société équilibrée ne doit pas confondre ces pouvoirs, mais elle n'y parvient pas toujours. Ainsi, dans une municipalité française, le maire (exécutif) est en même temps président du conseil municipal (législatif). Ce qui lui facilite bien les choses. En France encore, la Justice a des moyens propres très faibles (30 milliards de francs, l'équivalent du budget de la ville de Paris, sur un budget général de 1 500 milliards). C'est que ses instruments, la police et la gendarmerie et les douanes, relèvent de l'exécutif (Intérieur ; Défense et Finances) au lieu d'être directement sous ses ordres.

En démocratie les responsables du législatif, de l'exécutif et du judiciaire devraient tous être issus de l'élection. Aux États-Unis, dans les États et les comtés, on élit les procureurs, les shérifs et les juges. Et malheureusement, un juge peut faire prononcer des peines de mort pour faciliter sa réélection. Et un gouverneur les confirme pour devenir Président du pays. En France, la Constitution de V^e République (1958-1962) reconnaît un « pouvoir législatif », un « pouvoir exécutif » et simplement une « autorité judiciaire ». Cette dernière évolue vers l'autonomie. Si les juges sont vraiment indépendants, qui les jugera quand ils feront une erreur ? Certains juristes proposent que les membres du Conseil supérieur de la magistrature, la plus haute instance de la Justice, soient élus au suffrage universel.

Dans la conduite d'une classe, le professeur détient les tous les pouvoirs (il fait « la loi » dans tous les sens du terme : il la propose, l'exécute, la contrôle), sauf dans le cadre d'une classe coopérative attentive à ces questions. Même problème en ce qui concerne le conseil de classe trimestriel. Et même problème encore pour le collège ou le lycée : le proviseur et le conseil d'administration font la loi (« règlement intérieur »), le proviseur l'applique et le troisième pouvoir, conseil de discipline, c'est encore le conseil d'administration qui l'exerce, présidé par le proviseur, ou le principal en collège. On comprend pourquoi les élèves disent « avoir toujours tort ». Montesquieu estime qu'une telle situation caractérise une dictature. Elle est donc contraire à l'apprentissage de la démocratie.

Les médias, « quatrième pouvoir »

La liberté de la presse est fondamentale comme le prouvent deux contre-exemples. En Ukraine, Staline provoqua en 1933, sans opposition, une famine qui fit 4 millions de morts. Personne n'en sut rien : pas de presse libre, pas d'information. La Chine connut lors du Grand Bond en avant de 1958-1961 l'une des pires famines de l'histoire universelle : près de 30 millions de victimes. Le gouvernement poursuivit sa politique car il n'avait à affronter ni journaux indépendants, ni partis d'opposition, ni élections régulières.

Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, rappelle cet épisode et conclut : « *Les famines tuent des millions de gens dans divers pays, mais elles ne tuent pas leurs maîtres. Les rois et les présidents, les bureaucrates et les chefs, les officiers et les commandants ne crèvent jamais de faim.* » Il note aussi que malgré son bas niveau de vie, l'Inde, qui est une démocratie, n'a plus connu de famine, grâce à la circulation de l'information (Le Monde, 28.10.1998).

Ce ne sont pas les plantes transgéniques qui sauveront les pays pauvres s'ils continuent à être exploités par les multinationales qui les condamnent à la monoculture. Ces pays seront sauvés par les cultures vivrières, le « commerce équitable », la démocratie et la liberté de la presse. D'où l'importance d'associations comme Reporters sans frontières.

BONNES NOUVELLES EN BREF

RÉPUBLIQUE DES MALDIVES

LA.Maniku et A.Rasheed, arrêtés et torturés parce qu'ils étaient candidats aux élections législatives de décembre 1999, ont été en février dernier. Les appels lancés en leur faveur par Amnesty international ont été déterminants dans la décision des autorités.

TURQUIE

Cinq hommes incarcérés, H. et N. Yüksel, E. Gültekin et A. Gülmez, n'ont pas subi de tortures pendant leur détention, contrairement à d'autres dans des circonstances similaires. Leurs geôliers se sont abstenus. Les agents de la sûreté leur ont déclaré : « Amnesty International fait toute une histoire à votre sujet. Nous ne vous ferons rien. »

OUBÉKISTAN

Nous avons appris que la condamnation à mort de deux musiciens de renom. A.A. Aroutiounian et D.V. Sirajev a été commuée en 15 ans de détention, avec l'appui d'Amnesty International. Leurs familles remercient les personnes qui ont fait campagne en leur faveur : « Sans l'action de votre organisation, sans vos démarches auprès des medias, sans votre travail acharné, nous n'aurions jamais pu espérer une issue favorable. »

Ces « bonnes nouvelles » extraites de la Lettre d'Amnesty International prouvent qu'il n'est pas vain de faire entendre sa voix pour dénoncer les injustices.

La vertu et la hiérarchie des devoirs

Montesquieu insiste beaucoup sur la « vertu » : « *Ce que j'appelle la vertu dans la République est l'amour de la patrie c'est-à-dire l'amour de l'égalité.* » Il l'explique à travers l'histoire d'un peuple imaginaire, les Troglodytes (*Lettres persanes*, 1721). Tant qu'ils pratiquent la vertu les Troglodytes sont libres, égaux et fraternels, donc heureux et prospères. Ils n'ont même pas besoin de lois. Mais devenus individualistes, inégalitaires, égoïstes, ils veulent des lois qu'ils ne respectent pas. Ils demandent alors un roi mais celui-ci reste impuissant. La famine les détruit car ils appliquent le « chacun pour soi ». Les rares survivants se promettent de ne pas renouveler l'erreur.

La vertu s'apprend dans la famille, à l'école mais plus encore par l'exemple, dans la vie et les médias. L'exemple devrait venir de toutes les personnes en vue, qui jouent un rôle public. La Justice commence à prendre les moyens de frapper les grands délinquants dont l'exemple encourage les petits.

LA HIÉRARCHIE DES DEVOIRS SELON MONTESQUIEU :

Si je savais quelque chose qui me fût utile, et qui fût préjudiciable à ma famille, je la rejetterais de mon esprit. Si je savais quelque chose utile à ma famille, et qui ne le fût pas à ma patrie, je chercherais à l'oublier. Si je savais quelque chose utile à ma patrie et qui fût préjudiciable à l'Europe, ou bien qui fût utile à l'Europe et préjudiciable au genre humain, je la regarderais comme un crime" (Mes cahiers).

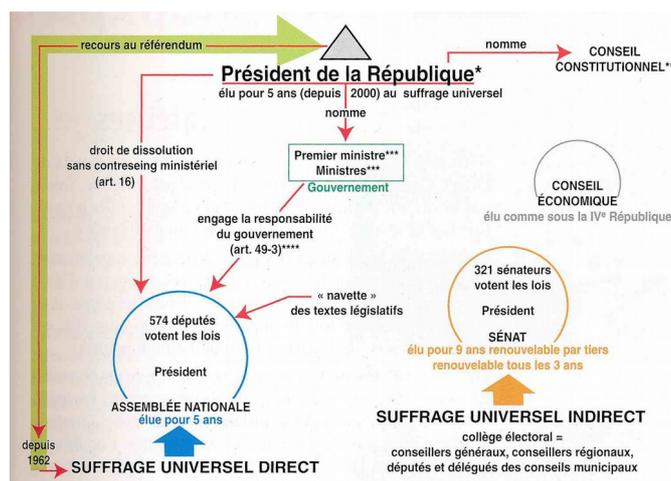


SCHÉMA DE LA CONSTITUTION DE LA V° RÉPUBLIQUE (1958) modifiée en 1962 et en 2000

La Constitution comme protection du citoyen

La Constitution peut, comme en France, protéger l'État, ou comme aux États-Unis, protéger le citoyen. C'est le sens du premier amendement de la Constitution américaine : « *Le Congrès ne peut faire aucune loi qui vise à instaurer une religion établie ou empêcher le libre exercice de la religion ; qui limite la liberté de parole, celle de la presse ou le droit du peuple à se rassembler pacifiquement et à présenter des pétitions au gouvernement pour le redressement des torts.* » Le pouvoir est un mal nécessaire à limiter autant que faire se peut.

Le Président prête serment sur la Bible parce la Constitution juge que l'autorité suprême revient à Dieu. Les États-

Unis ne connaissent pas la séparation de l'Église et de l'État au sens français du terme.

* L'article 16 donne au Président des pouvoirs exceptionnels en cas de menaces graves, extérieures ou intérieures.

** Gardien de la Constitution, le Conseil constitutionnel doit être consulté en cas de recours à l'article 16.

*** Incompatibilité entre mandat parlementaire et fonction ministérielle.

**** L'article 49-3 permet au Premier ministre de faire adopter un texte sans débat, sauf si une motion de censure est votée par les députés.

Quelques repères historiques

Les sources religieuses

* Périclès (495-429 av. J.-C.) homme politique athénien, auteur de grandes réformes démocratiques.

« *Vox populi, vox Dei* » (La voix du peuple, c'est la voix de Dieu). Cette maxime romaine, reprise par l'Église, fonde une vérité sur l'opinion du plus grand nombre. Elle pouvait justifier la révolte d'un peuple contre un mauvais roi. Entre le V^e et le XI^e siècle, l'Église affirme progressivement sa prééminence sur le pouvoir temporel, « comme l'âme conduit le corps ». Elle construit son droit canonique et se donne un corps de fonctionnaires ecclésiastiques. Elle est ainsi à l'origine de l'organisation de l'État moderne.

Lors des guerres de religion (XVI^e siècle), les protestants luttent contre l'absolutisme catholique et royal. Ils lisent dans la Bible que le peuple juif est resté quarante ans dans le désert sans jamais avoir de roi. C'était la « République de Moïse » où Dieu donnait directement ses instructions. Ils méditent aussi le Jubilé égalitaire : « au bout de sept semaines d'années » (7 x 7 = 49 ans), Dieu demandait d'annuler les dettes, de libérer les esclaves et de restituer les richesses.

Les sources athéniennes

Athènes, V^e siècle avant notre ère. Les citoyens (environ 20 000) représentent un dixième de la population (femmes, esclaves et étrangers ne sont pas représentés). L'ambiance est chaude sur l'Agora, la grand-place des débats, qui peut accueillir 6 000 citoyens. **Chacun, riche ou pauvre a le droit de « s'avancer au milieu » de l'Assemblée** (c'est la formule rituelle) **pour donner son avis**. L'agitation n'empêche pas le sérieux. Ainsi que le déclare Périclès**, d'après l'historien Thucydide : « *Une crainte salutaire nous retient de transgresser les lois de la République ; nous obéissons toujours aux magistrats [= les élus] et aux lois et, parmi celles-ci, surtout à celles qui assurent la défense des opprimés et qui, tout en n'étant pas codifiées, impriment à celui qui les viole un mépris universel.* »

Chacun exerce au moins une charge au cours de sa vie. 6 000 juges sont tirés au sort parmi des volontaires et parmi eux les tribunaux tirent encore au sort les juges dont ils ont besoin : 501, 1001, 1501 selon la gravité du cas.

Les 500 membres du Conseil (Boulè) et 600 charges publiques sont également tirées au sort. Seules les 100 charges techniques sont pourvues par élection. C'est le cas des généraux (stratèges) : Périclès fut réélu général vingt ans de suite.

L'élection par tirage au sort était jugée « démocratique ». L'élection sur compétences était qualifiée d'« aristocratique » parce qu'on choisissait les meilleurs (aristoi). (Le tirage au sort est encore utilisé en France pour les jurys d'assises.) **Conditions essentielles :**

1- Faire acte de candidature et accepter les risques.

2- La charge ne durait qu'un an.

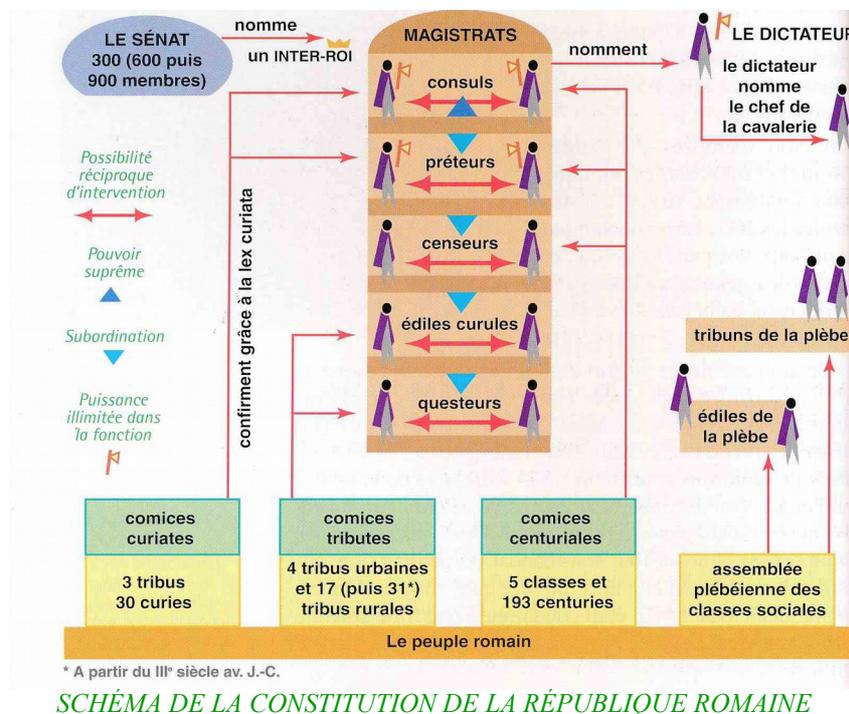
3- On ne pouvait pas se représenter.

4- On devait rendre des comptes.

5- Pendant tout son mandat on pouvait être traduit devant un tribunal par n'importe quel citoyen. Mais si le plaignant avait tort, il était condamné à une forte amende (trois années de salaire d'ouvrier) et perdait à jamais son droit de vote.

On excluait du vote les citoyens qui avaient un intérêt dans le problème posé. Transposition dans le système français : on excluait du débat sur la chasse les députés des départements où les chasseurs sont nombreux.

Rome connaît le système censitaire : il faut payer des impôts pour avoir le droit de vote. Il faut être « chevalier » (avoir un cheval) pour exercer une charge publique. Le Sénat délègue ses pouvoirs à deux consuls. Le système fonctionne pendant cinq siècles (de 509 à 27 av. J.-C.) : c'est la République romaine. On entretient la mémoire des hommes vertueux comme Cincinnatus : il avait su, de lui-même, retourner à son champ au bout de quinze jours de pouvoir absolu, dès qu'il avait sauvé la patrie.



* À partir du III^e siècle après J.C

* Périclès (495-429 av. J.-C.) homme politique athénien, auteur de grandes réformes démocratiques.

Les débats au XVII^e siècle

Athènes était politiquement sous la protection d'Athéna, déesse de la sagesse. Au Moyen-Âge et jusqu'à la Révolution française, on connaissait la monarchie « de droit divin ».

Or l'Anglais Thomas Hobbes est le premier, dans son *Léviathan* (1651), à se passer de l'idée de Dieu, ce qui paraît alors extravagant ou scandaleux. Il part de la maxime latine « *Homo homini lupus* » (l'homme est un loup pour l'homme). Pour éviter que ses membres s'entre-dévorent, la société s'organise selon un contrat irrévocable, passé une seule fois, avec l'État, aussi froid et impitoyable que le monstre biblique appelé Léviathan. L'État protège la nation mais peut opprimer les personnes. Le frontispice de l'édition de 1651 présente le Léviathan sous la forme d'un géant qui tient de la main gauche une épée (symbole du pouvoir politique) et de la main droite une crosse d'évêque (symbole du pouvoir religieux). Le corps du géant est fait d'une multitude de corps humains ; il regarde vers le haut, non vers Dieu, mais vers la tête du géant.

Du XVI^e au XVIII^e siècle, politologues et juristes débattent passionnément des mérites comparés de la monarchie et la démocratie. Une pièce de Corneille, *Cinna*, condamne la démocratie pour son manque d'autorité, de suivi et d'honnêteté : « *Le pire des États c'est l'État populaire.* » Mais des villes-États italiennes fonctionnent d'une manière démocratique. Venise, cité riche, puissante, prestigieuse, domine l'Adriatique et tient en respect les Turcs. Ses procédures d'élection sont extraordinairement complexes.

La Révolution anglaise

1649 : Charles I^{er}, roi d'Angleterre, est exécuté sur décision du Parlement alors dominé par Cromwell, une république s'instaure. Cromwell disparu (1658), la monarchie reprend sa place mais le Parlement surveille étroitement le roi. Et aujourd'hui encore. Du XVII^e au XIX^e siècle, l'élection des parlementaires anglais repose sur le principe de la « déférence » : un comté est représenté par son propriétaire foncier le plus riche. Pour des élections hautes en couleur, lire les *Aventures de Monsieur Pickwick* de Dickens.

Le système anglais des « freins et contrepoids » (*checks and balance*) repose sur deux notions : l'*Habeas Corpus Act* (loi votée par le Parlement, 1679) et la Déclaration des Droits (*Bill of Rights*, 1689). Le premier interdit la détention arbitraire et le second garantit les droits fondamentaux et reconnaît le régime constitutionnel.

La Révolution américaine

États-Unis. Les colonies américaines ont pris leur indépendance (1776), gardent le système de « freins et poids », et créent l'État fédéral lors de la convention de Philadelphie (1787). Le gouvernement central est comme la majorité des États : deux Chambres, un pouvoir judiciaire indépendant et un exécutif énergique.

Lors de cette convention un orateur, Hamilton, fait prévaloir l'idée que la fortune doit jouer un rôle important dans les élections. La jeune nation deviendra une grande puissance. Elle doit être gouvernée par des marchands et des financiers prospères et audacieux. Ceci repose sur une formidable bonne conscience blanche (white), anglo-saxonne et protestante (WASP) : « *La richesse est un don de Dieu. Merci, Seigneur, de m'avoir choisi.* » Enfin, comme nous l'avons déjà vu, le rôle de la Bible reste prépondérant, notamment dans la prestation de serment de ses Présidents. L'État n'est pas laïque et se réclame ouvertement de la tradition judéo-chrétienne.

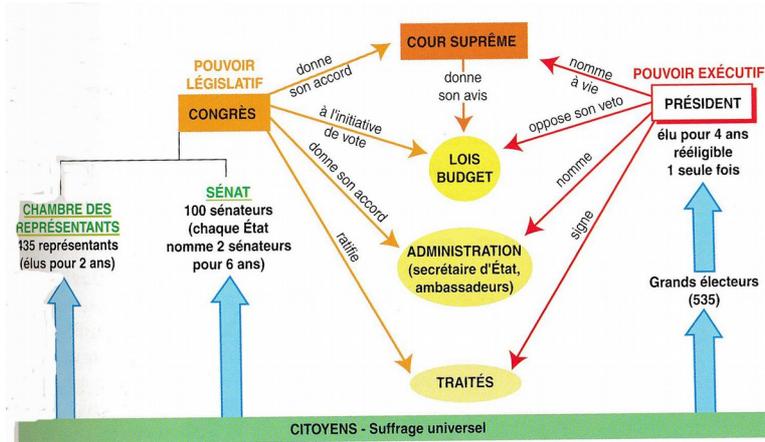


SCHÉMA DES INSTITUTIONS AMÉRICAINES

Chaque pôle institutionnel détient des pouvoirs que les autres n'ont pas (checks and balances).

La République française

L'Assemblée constituante de 1789 établit un système censitaire assez léger : pour être électeur il faut payer des impôts équivalant à trois journées de travail. Les femmes, les domestiques, les indigents, les vagabonds n'ont pas le droit de vote car ils sont dépendants d'autrui. Pour être éligible, le cens était de dix journées de travail. Il fut porté à cent quarante journées de travail en 1791. Pour pouvoir être élu il fallait donc être déjà riche.

La loi Le Chapelier de 1791 interdit tout droit d'association et toute convention entre ouvriers et entrepreneurs. Seul Marat protesta : il y voyait une mesure visant à réduire les droits d'expression du peuple. Les corps intermédiaires, la société civile étaient ainsi réduits à néant pour plus d'un siècle (la loi sur les associations date de 1901). L'individu reste seul face à l'État.

Alexis de Tocqueville visite les États-Unis et rédige *De la démocratie en Amérique* (1840). Il constate la supériorité de la démocratie sur la dictature : « *La démocratie ne donne pas au peuple le gouvernement le plus habile, mais elle fait ce que le gouvernement le plus habile est souvent impuissant à créer ; elle répand dans tout le corps social une inquiète activité, une force surabondante, une énergie qui n'existent jamais sans elle, et qui, pour peu que les circonstances lui soient favorables, peuvent enfanter des merveilles. Là sont ses vrais avantages.* »

En France, lors des crises politiques de 1877-1879, les républicains l'emportent sur les monarchistes. Le 14 juillet redevient la fête nationale et *La Marseillaise* l'hymne national.

Les crises modernes

Le XXe siècle a été l'âge des grands massacres autorisés par les démocraties molles et criminelles par inaction. Les démocrates allemands (République de Weimar) et français (arrivée du régime de Vichy) laissent leurs concitoyens juifs être dépouillés de leurs droits, de leurs biens puis de leurs vies. Les démocraties anglaises et américaines ne font rien pour empêcher la Shoah, le massacre des six millions de juifs alors qu'elles sont parfaitement au courant. Ce gros malaise a été analysé par Schmuël Trigano dans *L'idéal démocratique à l'épreuve de la Shoah* (Éd. Odile Jacob, 1999)

La démocratie est attaquée à la fois par les nazis et les communistes. Staline disait : « *Le problème n'est pas de savoir compter les voix mais de savoir qui les compte.* » Des politologues modernes pensent que la Révolution française a supprimé le pouvoir royal absolu mais que la « souveraineté du peuple » n'a pu le remplacer sans devenir dictatoriale, donc anti-démocratique. Il y a donc là un « vide » (Claude Lefort) que les dictatures s'empressent de combler. Comment remplir ce « vide » sans recourir à une transcendance (Dieu ou le hasard divinisé) ? C'est l'objet des actions démocratiques nouvelles.

Elles reposent toutes sur l'idée que nous tissons autour de nous de multiples relations qui vont combler le « vide » existentiel. C'est ce que développe le philosophe Michel Benasayag dans *Le Mythe de l'individu* (Éd. La Découverte, 1998) et qu'on retrouve sous la plume d'Albert Jacquard : « *L'humanité a des pouvoirs qui sont inimaginables pour*

chacun de nous, isolé. J'existe grâce à mes contacts avec les autres : je suis les liens que je tisse. Le vrai "moi" est dans les liens que je suis capable d'avoir avec les autres, et ce que j'ai à faire dans la vie, c'est de créer ce tissage. Et pour y parvenir, il faut que j'aie appris à le faire. » Internet permet aujourd'hui de prendre conscience de ces multiples relations qui construisent des espaces de parole libre, donc de la démocratie.

Le retour aux sources

Selon Rousseau et Chateaubriand, notre démocratie serait née « des forêts », comprendre des Celtes et bien avant. L'ethnologie s'intéresse aux sociétés dites « primitives », peut-être héritières des tribus préhistoriques, et à celles dites développées, les nôtres. Les hommes auraient toujours connu des régimes à fortes tendances démocratiques*. Les dangers permanents les rendaient profondément solidaires.

Les anciens se mettent en rond. Chacun prend la parole à l'aide du « bâton à palabres » que l'on se passe dans la sérénité. Beaucoup de dignité et de maîtrise de soi. Une décision mûrie collectivement, éventuellement rectifiée si le groupe est réticent. Dans le film *Danse avec les loups* de Kevin Costner, on voit un chef indien autoriser en son conseil le remariage d'une veuve, non autorisé par la coutume. Sa femme a préparé la décision : « *Une telle et un tel sont tout le temps ensemble.* » Elle-même a été informée par les autres femmes. Le chef prend une décision démocratiquement préparée.

* L'ethnologue Pierre Clastres (1934-1977) explique dans *La Société contre l'État* que les sociétés primitives limitent volontairement le travail pour éviter le surplus de biens qui donne naissance à l'inégalité, à l'esclavage et à la division sociale d'où naît l'État. Ce sont des sociétés sans État. Le chef est nommé par la collectivité, pour servir la collectivité. Le chef n'a pas de pouvoir.

La démocratie directe

C'est la démocratie « à portée de voix » dit Rousseau, suisse marqué par la tradition des cantons de son pays. La démocratie directe y est toujours pratiquée, quelquefois d'une manière excessive. En mai 2000 on relevait ce fait digne d'un site Internet : « Dans un de ces cantons, il s'agissait de faire voter tous les citoyens pour donner ou refuser l'asile politique à une soixantaine de demandeurs d'asile. Une courte biographie de chacun d'eux était rendue publique pour les citoyens électeurs puissent avoir des bases de jugement. Le résultat : un seul admis sur plus de soixante et la biographie de tous étalée au grand jour. » Ce cas n'est pas isolé.

Techniquement, la démocratie directe se caractérise par

1. le mandat impératif,
2. la révocabilité immédiate des élus,
3. la rotation des élus.

Le groupe (citoyens, salariés, élèves ...) négocie avec le pouvoir qui a autorité sur lui (gouvernement, direction, proviseur ...). Le groupe ne permet pas à ses élus de négocier ; ceux-ci se contentent de recevoir les propositions du pouvoir (règle 1). Ce groupe discute de ces propositions et les élus font la navette. Mais dans cette navette ils pourraient avoir la tentation de faire des propositions personnelles au pouvoir. Si c'est le cas ils sont immédiatement remplacés (règle 2). Pour éviter la monopolisation de la représentation, une fois leur mandat achevé, ils ne peuvent être réélus (règle 3).

C'est l'organisation démocratique la plus simple. Elle présente des éléments que l'on retrouvera dans la démocratie représentative : le quorum et le débat.

Le quorum

Il faut que la moitié au moins des participants soit là, sinon le débat et les décisions n'ont aucune valeur juridique. Les présents ont pu s'arranger pour empêcher les autres de venir à la convocation ou les absents ont pu refuser de venir. C'est déjà un vote. Le quorum doit donc être atteint pour que l'assemblée puisse délibérer afin d'exprimer la « volonté générale ».

Le débat

C'est l'essentiel car la démocratie c'est toujours le conflit surmonté. Chaque participant(e) s'y prépare au besoin par écrit. Et on échange les arguments. On recherche ensemble la vérité en oubliant son ego. « *Je m'avance vers celui qui me contredit, qui m'instruit* » écrivait Montaigne au XVI^e siècle. Le débat démocratique repose, comme à Athènes, sur le droit que chacun ou chacune a de « **s'avancer au milieu** » pour prendre la parole.

Nul n'a le droit d'interdire ou de se moquer. Et pour cela il faut un modérateur, un président de séance et un secrétaire qui note les arguments des uns et des autres. Ces techniques élémentaires sont fondamentales. Et applicables très tôt, dès huit ans, en classe coopérative (voir le chapitre « Les apprentissages », p. ...).

Procédures de l'élection

Vote ou consensus ? Le choix du type de décision dépend de ce que le groupe recherche dans sa « volonté générale ». On peut voter pour savoir si on va voter (!) ou si on préfère rechercher le consensus, c'est-à-dire un accord d'une majorité sur un point donné.

Majorité simple ou qualifiée ? Si l'on a choisi le vote, on vote à nouveau pour savoir si le groupe choisit la majorité simple ou qualifiée. La majorité simple c'est la moitié des voix plus une. Procédure dangereuse car elle laisse une minorité amère, battue à une voix près ! Et qui quelquefois fait sécession en refusant de se plier à cette « volonté générale » qui n'en est pas une.

La majorité qualifiée est généralement celle des deux tiers. La déception de la minorité est moins forte. Mais le débat a pu être mal mené, des arguments mal compris. La majorité n'a pas forcément raison. Disons qu'elle a raison aux deux tiers. Et, dans l'action, le groupe engagé par le vote doit tenir compte de la vérité de la minorité.

Vote à main levée ? Si l'on choisit le vote, on décide ensuite si l'on vote par bulletins secrets ou à main levée. À main levée, c'est plus facile ; c'est ce que l'on fait souvent dans les AG lycéennes, étudiantes, les collectifs de lutte, etc. Mais cela peut donner lieu à des pressions morales voire physiques : on sait qui a voté quoi. Il faut quelquefois beaucoup de courage pour voter à main levée quand on est minoritaire. Le vote à secret est la garantie de la sincérité. Sauf dans les dictatures et les élections mafieuses où les « parrains » exigent ensuite de l'électeur qu'il montre le bulletin n'a pas mis dans l'urne !

Chacune de ces mesures juridiques repose sur un problème réel et quelquefois vital.

Le vote à l'unanimité

C'est la pratique tribale traditionnelle signalée un peu partout, notamment au Pays basque au XVII^e siècle. L'unanimité apparente était la règle dans les assemblées populaires chinoises du temps de Mao. Mais on sait que les participants donnaient leur accord par lassitude et par peur.

Dans la pièce filmée de Sidney Lumet, *Douze hommes en colère* (1957), un jury d'assises américain doit donner à l'unanimité un verdict qui enverra un jeune Portoricain peut-être innocent sur la chaise électrique. Le débat est très dur. Dans la démarche de consensus, on recherche par le dialogue des solutions concrètes qui tiendront compte de tous les paramètres et où surtout personne ne perdra la face. Ce n'est pas l'unanimité et ce n'est pas non plus le compromis. Le problème est défini collectivement. Tout le monde peut parler pour proposer des solutions. Une d'elles semble s'imposer. Le meneur de jeu la propose. Si quelqu'un oppose son veto, on rediscute en tenant compte de ses arguments. Ensuite on arrive à la décision. Et on note dans le procès-verbal les réserves ou les abstentions éventuelles. Le consensus est alors atteint (d'après *Non-violence actualité*, janvier 1999).

Les représentants

Le maire et son conseil sont les premiers représentants d'une ville.

On les choisit rarement par tirage au sort. On les élit. Mais sur quels critères ? La réponse est donnée en 1656 par Harrington, politologue anglais : « *Vingt hommes, s'ils ne sont pas tous idiots - et peut-être même s'ils le sont - peuvent se rassembler sans qu'il y ait entre eux une différence telle qu'un tiers environ sera plus sage, ou tout cas moins stupide que les autres. [...] Après quelque fréquentation, si brève soit-elle, ceux-ci seront découverts et comme les cerfs qui ont les bois les plus grands ils conduiront le troupeau. Car, tandis que les six, discutent et argumentent entre eux, montrent l'éminence de leurs talents, les quatorze autres découvrent des choses auxquelles ils n'avaient jamais pensé ou sont éclairés sur des vérités qui auparavant les avaient laissés perplexes.* » (*Oceana*, 1656).

« Élection », « élite » ont la même étymologie et ce n'est pas un hasard. On choisit les meilleurs dans l'optique que le groupe se donne. Mais l'écart risque de se creuser. L'élite finit par dire : « *Moi, l'État, je suis le peuple* » (Nietzsche). L'économiste italien Pareto avait ainsi prévu, en 1897, que les démocraties modernes déboucheraient, si elles n'y prenaient pas garde, sur le fascisme ou le communisme.

Le référendum d'initiative populaire

C'est une idée empruntée à la Suisse. C'est la démocratie directe dans les grands groupes. Le principe est simple. Il suffit qu'une pétition rassemble sur un sujet un certain nombre de signatures (par exemple 10% soit 5 000 signatures pour 50 000 habitants) pour qu'une municipalité soit obligée d'organiser un référendum sur le même sujet. Ceci est concevable au niveau de la région ou de la nation.

Un projet de loi a été déjà été déposé en ce sens à l'Assemblée nationale mais les résistances sont nombreuses car les élites politiques en place, détentrices du pouvoir, refusent de Je partager ou de le perdre. Elles font passer leur ego avant l'intérêt général.

Mais il y a des risques dont il faut débattre. Un référendum d'initiative populaire pourrait rétablir la peine de mort, expulser les immigrés et contredire la Constitution. Il faut donc prévoir des garde-fous.

La structure triangulaire des relations sociales

La société repose sur une structure triangulaire. Benjamin Barber, sociologue américain et l'un des consultants de Clinton pendant sa présidence, en a proposé une représentation dans *Démocratie forte* (Desclée de Brouwer, 1997). La voici, un peu modifiée pour la clarté du propos.



Ce schéma est valable au niveau national et mondial. L'OMC (Organisation mondiale du commerce) est une gigantesque Chambre de commerce ... constituée non par les entreprises mais par les États devenus ainsi les « commerciaux » de leurs multinationales. Quand les pouvoirs publics font ainsi alliance avec les entreprises, c'est souvent néfaste aux personnes, alors que le rôle du pouvoir est de faire respecter l'équilibre social entre ces trois

pôles - c'est notamment celui de l'ONU au niveau mondial, et non celui de l'OMC.

Dans les entreprises, il arrive que les investisseurs fassent licencier les salariés pour augmenter leurs retours sur investissements, comme nous l'avons déjà vu. Mais ces salariés (ou qui l'ont été : les retraités, ou qui vont l'être : les étudiants) sont aussi et surtout des consommateurs, des électeurs et des citoyens.

Comme consommateurs ils peuvent boycotter les entreprises qui se conduisent mal (qui exploitent le travail des enfants) et promouvoir le « commerce équitable ». Comme électeurs ils peuvent faire pression sur leurs élus pour que les promesses soient tenues. Et enfin comme citoyens, habitants de la cité (leur ville, leur pays et le monde), ils peuvent prendre les choses en main et s'organiser en de multiples associations fédérées au niveau national et mondial. C'est ce qui commence à se produire grâce notamment à cet outil extraordinaire de communication qu'est Internet.

Aux personnes de prendre leur destin en main. De ne pas raconter n'importe quoi comme citoyens, de voter pour n'importe qui comme électeurs, d'acheter n'importe quoi comme consommateurs. La personne humaine tient entre ses mains sa propre destinée et celle de tout le genre humain : « *Agis de telle sorte que les conséquences de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur Terre* » écrit le philosophe allemand Hans Jonas*.

* Dans *Le Principe responsabilité* (1979, en français aux Éd. du Cerf, 1998).

UNE CURIOSITÉ CHINOISE

Onze généraux lors d'une bataille eurent à décider s'il fallait attaquer ou battre en retraite. Après une longue discussion ils passèrent au vote : trois voix pour l'attaque et huit pour la retraite. En Chine trois est un nombre sacré. Ils décidèrent donc d'attaquer et remportèrent la victoire. Cette histoire, peut-être vraie, peut-être fausse, est simplement racontée pour vous déstabiliser !

DANS UN GROUPE TEST POUR ÉVALUER LA DÉMOCRATIE

1. Chaque membre du groupe est-il vraiment libre de s'exprimer ?
2. Les membres du groupe sont-ils réellement égaux devant le problème ?
3. Les membres du groupe se sentent-ils solidaires ?
4. Les membres s'informent-ils entre eux correctement dans le débat ?
5. Les meneurs de jeu distribuent-ils correctement la parole ?
6. Les meneurs de jeu ont-ils prévu un secrétariat ?
7. La prise de décision se fait-elle d'une manière adéquate ? Vote ? Consensus ?
8. La décision est-elle applicable ?
9. Qui exécute la décision ? qui en contrôle l'exécution ?

Feu vert : c'est bon. Feu orange : c'est médiocre. Feu rouge: c'est mauvais.

La démocratie représentative

La démocratie représentative choisit des élus (députés, sénateurs, etc.) sur des programmes d'action. Elle fonctionne selon quatre règles fondamentales :

- > 1. Les élections ont lieu à dates régulières.
- > 2. Le mandat n'est pas impératif.
- > 3. Les élus sont sanctionnés par la non-réélection.
- > 4. Les décisions prises continuent à faire l'objet d'un débat.

Le mandat n'est pas impératif

La règle n° 2 choque beaucoup d'électeurs et certains voudraient traduire en justice les élus qui n'ont pas respecté leurs promesses. Impossible disent les politologues. Le mandat ne peut être impératif car l'élu découvre des dossiers et des rapports de force dont il sous-estimait la complexité et la puissance. Si le candidat connaît cette vérité, il ne la dit pas car beaucoup d'électeurs préfèrent les promesses à la réalité.

La non-réélection est la seule sanction possible (règle n° 3). Le débat permanent (règle n° 4) permet aux électeurs de contrôler leurs élus. Ils peuvent contraindre leurs représentants à rendre des comptes, notamment en matière d'impôts pour en suivre « l'emploi », en déterminer « la quotité, l'assiette, le recouvrement et la durée » (art. 14 de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789). Si cette règle avait été appliquée depuis des décennies, la dette publique française ne s'élèverait pas à 90 000 F par personne !

Au moment de la réélection, il suffit aux électeurs de se souvenir de ce que les candidats ont dit, écrit et fait. À eux de le rappeler à leurs concitoyens en publiant des « CV civiques » des candidats. C'est ce qu'on appelle le « jugement rétrospectif ». Le peuple dispose ainsi d'un pouvoir souverain car son verdict est sans appel. Ceci entraîne la fréquence régulière des élections (règle n° 1).

Selon le Labour Party britannique, voici les cinq bonnes questions à poser aux parlementaires :

1. Quel pouvoir avez-vous ?
2. De qui le tenez-vous ?
3. Quels intérêts servez-vous ?
4. A qui devez-vous des comptes ?
5. Comment puis-je vous faire partir ?

La démocratie suppose la confrontation des opinions. Elle peut être bruyante, notamment à l'Assemblée : « *On n'imagine pas, écrit Sieyès en 1789, qu'il puisse sortir un avis raisonnable d'un débat aussi libre, aussi agité; on serait tenté de désirer quelqu'un qui aurait sur tout ce monde une grande supériorité fût appelé pour mettre d'accord des gens qui, sans cela, consumeraient tout leur temps à se quereller.* » Mais l'expérience le rassure : « *Ce qui vous paraît un mélange, une confusion propre à tout obscurcir, est un préliminaire indispensable à la lumière.* » Le débat est permanent et les médias en rendent compte.

Quelques problèmes techniques

Pourquoi deux chambres ? Pour calmer le jeu démocratique : la Chambre des députés et le Sénat (qui ensemble forment le Parlement) viennent d'électeurs différents. Pour beaucoup d'observateurs les deux chambres françaises sont trop déséquilibrées : la seconde est trop rurale par rapport à la première ; enfin le mandat des sénateurs (neuf ans) paraît trop long et devrait être aligné sur celui des députés (cinq ans).

Scrutin majoritaire ou proportionnel ? Dans le scrutin majoritaire à deux tours, le candidat qui n'est pas élu au premier tour à la majorité absolue le sera, sauf surprise, au second à la majorité relative. La surprise éventuelle vient, en cas de triangulaire, du « paradoxe de Condorcet » : le candidat A battrait le candidat B. Le candidat B battrait le candidat C. Mais le candidat C pourrait battre le candidat A. On peut juger plus équitable le vote à la proportionnelle qui représente exactement le corps électoral : un seul tour de scrutin, majorité et minorités sont représentées en proportion de leurs résultats.

Votes blancs et abstentions. Beaucoup d'observateurs pensent qu'il faudrait décompter les votes blancs qui traduisent une volonté civique fortement protestataire. L'abstention est assimilable à un vote réel. Le poids d'un vote paraît infime. Mais on se rend compte de l'importance de chaque vote quand un candidat l'emporte à quelques voix près. Ceci dit, pourquoi les électeurs votent-ils ? Par civisme, plaisir de la compétition, identification à un camp et sentiment de participer à une aventure commune.

Les « grands électeurs ». Cette spécificité américaine (voir p. ...) fait que la majorité des délégués a donné la victoire à Bush tandis qu' Al Gore était majoritaire en voix dans le pays. Par ailleurs tous les délégués d'un État

doivent voter dans le même sens (scrutin majoritaire à un tour alors qu'un scrutin proportionnel serait plus logique). Ce système a été créé, il y a deux cents ans, non pour pondérer le poids relatif de chacun des États mais pour assurer la prééminence des États esclavagistes du sud (voir *Le Monde diplomatique*, décembre 2000).

Le rôle de l'argent : corruption, clientélisme

« Pour faire de la politique il faut des idées, des hommes et de l'argent et au moins deux de ces trois éléments pour faire quelque chose » (François Mitterrand). La tradition anglo-saxonne est plus pessimiste et donne la prééminence à l'argent. Les Anglais disaient au XVII^e siècle : « Il n'est pas sage de confier la richesse de la nation à des hommes qui n'en auraient eux-mêmes aucune. » Les États-Unis suivent cette tradition.

La corruption est un problème grave. Pour certains milieux économiques le « coût d'un député » est faible compte-tenu des enjeux énormes. Corrupteurs et corrompus devraient être traduits en assises pour « crime contre la nation ». Le clientélisme consiste pour l'élu à assurer sa réélection en faisant des cadeaux à ses électeurs. L'idéal serait que les candidats disposent tous des mêmes moyens, votés par le Parlement, fournis par le Gouvernement et contrôlés par la Justice avec invalidation des contrevenants.

Cumul des mandats et « démocratie » de délégation

Le cumul des mandats est une spécificité française. Un député-maire est un député à mi-temps et un maire à mi-temps. Le travail qu'il ne fait pas est confié à d'autres. C'est la « démocratie » de délégation. Les parlementaires qui pratiquent le double mandat invoquent l'efficacité : le maire fait avancer à Paris les dossiers importants grâce aux relations du député. Si le maire et le député étaient deux personnes différentes, rien n'empêcherait le premier de travailler en liaison avec le second. Et chacun ferait son travail à plein temps. Beaucoup de dérives, notamment dans la gestion des fonds publics, sont directement imputables à cette pratique.

Le sondage est une photographie, pas un vote

Dans le sondage les questions posées sont sous le contrôle exclusif de l'institut de sondage et de son client. Le sondage est une marchandise. L'institut peut apporter des « correctifs » aux résultats. Et le client peut ne publier que la partie des résultats qui le valorise. Un sondage peut être correctement mené : 2 000 personnes prises au hasard selon la répartition nationale socio-professionnelle et interrogées dans des conditions acceptables. Ce n'est qu'une photographie de l'opinion à un moment donné (les meilleurs ont un taux d'erreur de + ou - 2 %). Une élection se fait grandeur nature, sur un problème précis (un candidat et son programme). L'électeur a le temps de réfléchir et de s'informer. L'élection a une valeur juridique. Le sondage est simplement indicatif.

LA VORACITÉ DES INSTITUTS DE SONDRAGE

« Il faudrait des sondages jusqu'au bout » dit un responsable de l'institut CSA (*La Croix*, 16.03.2001) commentant les dernières élections municipales. Argument invoqué : pour les sondeurs, la publication des enquêtes en dernière semaine rendrait service à l'électeur, qui pourrait mieux évaluer l'utilité de son vote. 15 % des électeurs se déterminent le jour du vote et 25 % dans les derniers jours. Objections :

* Ces enquêtes rendraient surtout service ... aux instituts de sondage toujours avides de placer leur marchandise dans des conditions où la déontologie ne retrouve pas son compte : questions quelquefois volontairement ambiguës, résultats publiés partiellement puisque l'acheteur est propriétaire des résultats.

* Il est normal que l'électeur se donne le temps de réfléchir jusqu'au bout. Qu'il le fasse la dernière semaine, à tête reposée, sans battage médiatique autour des sondages est un facteur positif.

* Surtout l'élection n'est pas destinée à ce que l'électeur vote « utile » mais à lui demander de prendre une décision personnelle sur des candidats dont il doit connaître le passé et les programmes.

La « conférence des citoyens »

La « conférence des citoyens » permet à des citoyens volontaires tirés au sort d'interroger des experts sur une question précise. Cette technique vient des pays nordiques.

Elle a été utilisée en France en juin 1998 pour un débat sur le danger des plantes transgéniques. Face aux experts qu'ils avaient choisis, sept hommes et sept femmes âgés de 20 à 58 ans avaient posé des questions souvent dérangementes et judicieuses. Au préalable ils avaient bénéficié de deux week-ends de formation sur les OGM. En face d'eux les trente experts choisis ont été contraints d'être clairs et prudents. Et finalement ils ont rejoint les citoyens pour juger qu'un moratoire sur la commercialisation des OGM était indispensable. Cet avis simplement consultatif avait alors été transmis au gouvernement.

Transformation de la vie démocratique

Les partis de masse apparaissent au XIX^e siècle dans toute l'Europe. Le candidat est soumis à la discipline de son parti. Pendant des décennies en Allemagne, en Angleterre, en Autriche, en Suède, en France et en Italie le vote exprime une identité de classe. Là où la social-démocratie était puissante (Allemagne, Autriche, Suède) on pratiquait, et on pratique encore, le scrutin proportionnel qui reflète exactement l'état du rapport de force au sein de l'électorat. Ce modèle est en crise.

Le citoyen devient un consommateur dans une société du spectacle. Les états-majors des partis testent leurs programmes par des sondages. Les politiques disent volontiers que « les élections se gagnent au centre » : il faut séduire cet électeur qui n'est ni de droite, ni de gauche et que la cohabitation droite-gauche n'effraie pas. Il penche vers un libéralisme économique politiquement encadré. Et il ne craint pas les contradictions : il demande que l'État engage moins de fonctionnaires mais il veut davantage d'infirmières, d'enseignants et de forces de police.

En même temps le pouvoir judiciaire est renforcé. L'opinion publique et les médias accusent quelquefois à tort et à travers ; la présomption d'innocence et le secret de l'instruction n'existent plus face au « journalisme d'investigation ». On veut comprendre ce qui s'est passé et punir les coupables. Les deux cents très hauts fonctionnaires responsables des pertes du Crédit Lyonnais (140 milliards payés par les contribuables) ne seront peut-être pas tous condamnés, mais leur caste sait désormais qu'elle n'est plus intouchable. Et c'est déjà un progrès.

Le droit de vote des immigrés

Dans certains pays européens, le droit de vote des immigrés et des étrangers aux élections municipales existe depuis très longtemps: 1849 dans le canton de Neuchâtel en Suisse, 1963 en Irlande, etc.

En France, les immigrés n'ont pas le droit de vote. C'est anormal pour plusieurs raisons. D'une part, les municipalités prennent en compte d'abord les intérêts des électeurs. Pour que les intérêts des immigrés soient pris en compte, il faut donc qu'ils puissent voter. D'autre part, les gens qui n'aiment pas les immigrés et qui votent, eux, ne veulent pas de cette première mesure d'intégration. C'est absurde car c'est maintenir cette population dans une attitude d'assistés parqués dans un ghetto. Et ceci ne fait pas baisser l'insécurité.

Ceci dit, on vote peu dans les quartiers difficiles, même quand on a le droit de vote. Cela signifie que les politiques nationales et municipales sont insuffisantes (effets d'annonce non suivi du déblocage des crédits, lenteurs administratives pour utiliser les crédits, chez les décideurs mollesse teintée de racisme, etc.)

La démocratie participative

La démocratie participative prend appui à la fois sur la démocratie représentative et sur la démocratie directe. Un politologue contemporain en traduit la nature : « *La souveraineté du peuple n'est pas épuisée par la politique. Elle s'exprime dans l'ensemble des sphères de la vie sociale. Et de ce point de vue, le phénomène associatif ou le fait syndical participent de la vie démocratique. C'est une autre façon de représenter la collectivité, de faire entendre sa voix. Napoléon III, qui était contre la liberté de La presse, lançait : "Qui a élu les journalistes ?" De la même façon, certains demandent ici et là: Qui a élu les associations ou les syndicats ?, et considèrent que ceux-ci n'ont qu'un rôle subalterne à jouer. Je pense à l'inverse, quant à moi, qu'il faut développer une vision pluraliste de la souveraineté.* » Pierre Rosanvallon, *CFDT magazine*, n°264, novembre 2000

C'est la réponse moderne au « vide » démocratique.

Le Budget participatif de Porto Alegre

Le Budget participatif de Porto Alegre (1,5 million d'habitants, extrême sud du Brésil) fonctionne depuis 1989. En constante évolution, cette expérience est passée à d'autres municipalités brésiliennes puis à tout un État. Pour lutter contre les injustices et la corruption, le parti des Travailleurs, qui conduit la municipalité depuis douze ans, a mis au point un système qui permet à la population de proposer les priorités du budget de la ville et d'en vérifier l'exécution.

Chacun des seize secteurs de la ville choisit quatre priorités parmi douze en leur affectant un coefficient d'urgence : assainissement, voirie, santé, loisirs, éclairage, etc. Les disparités sociales de Porto Alegre sont très fortes et les demandes des secteurs sont différentes. Aussi de grands thèmes transversaux (cinq commissions) sont définis à l'échelle de la ville : transports, développement urbain, éducation, santé, économie.

Tout le monde peut dire son mot sur les priorités et les thèmes car les seize secteurs de la ville possèdent de très nombreuses associations, parfois plusieurs par rue. Chacune élit **un délégué pour dix personnes**. Les délégués forment le **forum des délégués** du quartier ou de la thématique. Le forum organise le débat et les arbitrages entre les différentes propositions venues des assemblées de base, et les transmet à la mairie. Ensuite une grande assemblée est organisée dans chaque quartier où sont élus les conseillers : **deux conseillers par secteur et deux conseillers par thème**, soit $(16 \times 2) + (5 \times 2) = 42$ conseillers. Ils ont pour mission de **contrôler** que la mairie suit bien les priorités des quartiers et des thématiques. Cela représente des milliers de réunions !

L'exécutif (le maire) et le législatif (le conseil municipal) sont nettement séparés. La séparation de ces deux pouvoirs permet une tension démocratique salutaire. Le Budget participatif constitue un troisième pouvoir. Pour éviter le clientélisme et la bureaucratie, les conseillers, élus pour un an, sont renouvelables une seule fois et révocables à tout moment par le forum des délégués de leur quartier ou de leur « thématique ». Ils doivent s'en tenir strictement à leur mandat qui est de mettre en œuvre les choix des assemblées de quartier. C'est donc une procédure de démocratie directe. Pour le parti des Travailleurs, il est essentiel que les conseillers ne touchent ni salaire, ni contre-partie financière. C'est la garantie de leur autonomie.

Le budget participatif au niveau régional

L'expérience s'étend désormais au niveau de l'État du Rio Grande do Sul (10 millions d'habitants). Elle a réuni en moins d'un an 190 000 personnes en 600 réunions dans 467 municipalités. Comme le parti des Travailleurs ne détient que vingt-six municipalités, le dynamisme du Budget participatif va au-delà des clivages politiques.

Les milieux d'affaires locaux aimeraient mieux que l'État baisse leurs taxes plutôt que de suivre cette voie. Mais ils admettent finalement la démarche. Le gouverneur de l'État a refusé de reconduire le montant colossal des subventions que son prédécesseur avait concédé à la multinationale américaine Ford. Ford a fait jouer la concurrence entre États et a touché d'énormes subventions fédérales pour finalement s'installer dans un État du Nord-Est. L'État du Rio Grande do Sul a préféré réserver ses subventions pour d'autres usages.

Les opposants ne peuvent pas rester en dehors du débat. La contradiction permet la clarification des choix et développe la solidarité. Une personne = un vote. Cette simple règle entraîne un **dynamisme extraordinaire**. Chacun se sent partie prenante dans la politique de l'État comme il l'est dans celle de la municipalité.

Évaluation du budget participatif

Lors du Séminaire international sur la démocratie participative (Porto Alegre, novembre 1999), les délégués étrangers ont été frappés par la maturité et l'engagement des habitants présents : « *Les fonctionnaires de la mairie, qui auparavant nous paraissaient lointains et intouchables, doivent maintenant venir chez nous dans les favelas, s'asseoir avec nous, discuter avec nous des projets. Ils ne sont plus maîtres de la vérité.* » Une expérience concrète

rapportée par Martine Toulotte, du réseau « Démocratiser radicalement la démocratie », raconte une visite dans une favela :

« [Dans la favela de Santa Teresa] *D'anciens chemins qui dégringolaient des favelas sont asphaltés d'une manière très soignée, très bien finie, avec des trottoirs très propres. Ces nouvelles rues ont des pentes incroyables. Elles permettent cependant aux camions poubelles de passer et chacun dépose devant sa baraque de planches un sac poubelle bien ficelé. Mais la viabilisation de ces rues a permis que chaque baraque ait un numéro, une adresse identifiée et donc la possibilité de recevoir du courrier. Dans cette favela, on peut voir la différence entre une rue qui s'est mobilisée et un chemin de terre à côté où les maisons sont moins pauvres, mais où les habitants sont moins mobilisés, et n'ont donc pas obtenu l'asphaltage. Avec la rue et l'espace public, sont arrivées crèche et école. Les favelas sont effectivement transformées, propres, avec des équipements publics.* »

Il faut éviter d'idéaliser l'expérience. Des points noirs subsistent. Mais des enquêtes menées en 1998 par la ville de Porto Alegre montrent une participation accrue des femmes (51 %). 58 % des interviewés reconnaissent que leur communauté a bénéficié de travaux et de services, 60 % qu'ils ont eux-mêmes défini la politique à mener en ce domaine. Presque 70 % des personnes interrogées jugent que « toujours » ou « presque toujours » les conseillers ont respecté et soutenu les revendications communautaires (secteurs) ou thématiques. Presque 67 % des sondés appartiennent à des entités de la société civile. Les associations d'habitants restent les plus puissantes (près de 41 %). Presque 22 % de ces entités tiennent une réunion par semaine.

Cette vigueur du Budget participatif s'explique par la notion de « démocratie active ». Certaines personnes sont plus ouvertes, plus informées, plus volontaires que d'autres, donc plus « actives ». Ces éléments « en pointe » pourraient abuser de leur dynamisme, mais de multiples mécanismes incitent ces personnes à rester toujours au service de la collectivité.

Face à la mondialisation

La Banque mondiale et la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD) encouragent maintenant les maires à pratiquer le Budget participatif car grâce à lui la corruption a disparu, la gestion est devenue transparente et l'emploi des fonds contrôlé. Elles commencent à remettre en cause la « politique d'ajustement structurel » du FMI (Fonds monétaire international) qui a mené des peuples entiers à la ruine.

La démocratie participative alimente un mouvement mondial de résistance à l'oppression économique*. La réflexion avance de tous les côtés.

Amartya Sen, prix Nobel d'économie en 1998, défend le **développement par la liberté**. C'est la « capacité », la possibilité de chacun, dans un environnement favorable, de se développer comme il le souhaite. Le marché ne doit pas tout vendre. Il faut lui imposer des limites en matière de justice, d'environnement et d'éducation. Les droits de l'homme ne sont pas qu'une invention occidentale.

L'aspiration à plus de liberté, de dignité et de responsabilité est désormais mondiale**.

Benjamin Barber, à partir de son triangle :

- société civile (citoyen),
- pouvoirs publics (État, électeur),
- secteur privé (marché, consommateur),

estime qu'il faut renforcer la participation des citoyens aux processus de décisions publiques, au niveau local (assemblées de quartiers), national (milieu associatif) et international (ONG coopérant avec l'ONU). Inutile pour lui de créer un gouvernement mondial, au contraire il faut internationaliser la société civile. À la mondialisation du marché commence à correspondre la mondialisation des citoyens***.

LE COMMERCE ÉQUITABLE

Exemple du café mexicain cultivé dans le Chiapas. Jusqu'à présent il était acheté à vil prix par les grandes marques occidentales qui abusaient de la faiblesse des paysans indiens et les maintenaient dans le sous-développement (sur un paquet de café de 250 g, vendu 12 à 20 F, 1,19 F revient au producteur). Les paysans commencent à réagir contre ces « coyotes » et avec l'aide d'associations comme Max Havelaar se constituent en coopératives, qui produisent un café biologique de meilleure qualité et vendu naturellement un peu plus cher (sur un paquet de café de 250 gr, vendu 15 à 22 F, 4,75 F reviennent au producteur). Ceci permet aux paysans d'améliorer leur niveau de vie d'une manière très importante. « *Changer le destin d'un village rien qu'en allant au supermarché* », tel est le slogan de Max Havelaar qui est un label de qualité, pas une marque ou un producteur.

Cette notion de commerce équitable s'étend désormais à de nombreux produits : café, thé, cacao, jus d'orange, banane, miel ... et dans un avenir qu'on espère proche, à tous les produits de consommation courante. C'est la seule manière d'obtenir une mondialisation intelligente. Pour s'informer: lire le *Guide éthique du consommateur par l'Observatoire de l'éthique* (Éd. Albin Michel, 2000). Cet ouvrage analyse 700 marques couvrant 80 % des achats courants.

* FMI: *les peuples entrent en résistance. Témoignages de Colombie, Afrique du Sud, Île Maurice, Brésil, Corée du Sud, Algérie.* Introduction par Éric Toussaint.

** Amartya Sen, *Un nouveau modèle économique*. Développement, Justice, Liberté, Éd. Odile Jacob, 2000.

*** Benjamin Barber. *Démocratie forte*, Éd. Desclée de Brouwer, 1997.

L'apprentissage en démocratie

L'apprentissage démocratique concerne tout le monde, à tout âge, de 7 à 77 ans ! Il y faut du temps et de la réflexion. Or la patience démocratique s'oppose radicalement à l' impatience médiatique. « *La démocratie exige de prendre le temps pour que la parole se déploie, se bonifie dans l'échange, se construise en argumentation et débouche sur du droit, droit qui doit être vérifié dans le temps* » (Sylviane Agacinski, *Le Passeur de temps. Modernité et Nostalgie*, Éd. du Seuil, 2000).

Remplir le « vide » démocratique

Il y a « vide » démocratique quand le citoyen se sent aussi impuissant que l'écolier qu'il a été. On ne peut le remplir que par une multitude d'initiatives où la « souveraineté du peuple » se traduit en « souveraineté des personnes ». Ce que Tocqueville traduisait par la formule « *une force surabondante* ». Elle naît dans la petite enfance et doit être développée par la famille et par l'école.

Barthélemy Profit, fondateur de la coopération à l'école, en avait conscience. Il écrivait en 1935 : « *L'école coopérative c'est, au lieu de l'école assise, vivant dans le bourdonnement des vaines paroles, l'école active. C'est une école transformée politiquement où les enfants qui n'étaient rien sont devenus quelque chose, c'est l'école passée de la monarchie absolue à la république et où les enfants apprennent le jeu de nos institutions et s'exercent à la pratique de la liberté. L'école coopérative c'est enfin l'école où l'instruction n'est plus le but exclusif, mais celle où l'on vise à former l'être pensant, qui sait écouter la voix de la raison, l'être moral et conscient et responsable, l'être social plus attaché à l'accomplissement de ses devoirs qu'à la revendication de ses droits.* »

Barthélemy Profit rappelait ce que Turgot écrivait au roi en 1775 : « *L'étude des devoirs du citoyen doit être le fondement de toutes les autres études. Il y a des méthodes et des établissements pour former des géomètres, des physiciens, des peintres. Il n'y en a pas pour former des citoyens.* »

L'enfant est un citoyen

La Convention internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE, 1989) lui reconnaît les mêmes droits et les mêmes devoirs qu'à l'adulte : droit à l'éducation, au repos, aux loisirs, à la protection contre toutes les formes d'exploitation et de maltraitance, à la liberté d'expression (art. 13), de pensée, de conscience, de religion (art. 14), d'association (art. 15), d'accéder à une information appropriée (art. 17). Donc à l'école il devrait avoir :

- le droit de donner son avis,
- le droit d'être écouté et d'être cru,
- le droit de participer au processus de décision et même de prendre seul une décision.

L'école est le lieu d'apprentissage des droits de l'homme qui permet aux enfants d'y vivre leurs droits d'enfants. L'enfant et l'adolescent doivent être protégés contre l'autoritarisme et les « incivilités » des adultes. Une situation courante que décrit ainsi une institutrice : « *Je trouve nos élèves particulièrement dociles. Ils sont très peu à transgresser les lois, alors que les adultes le font régulièrement: fumer dans la cour, se garer n'importe où, marcher sur la pelouse, passer avant son tour au self. ..* »

Dominer les conflits pour construire

Il ne suffit pas de connaître la Loi. Il faut l'intérioriser. Et cela passe par le débat et le conflit.

« *Le conflit est une réalité que l'éducateur ne peut esquiver car l'espace démocratique qui attend le futur adulte est par définition un espace conflictuel, là où aucune instance transcendante ne peut plus être convoquée, seul un espace public de discussion et de gestion non violente des conflits peut construire le vivre ensemble* » (Guy Coq, *Laïcité et République : le lien nécessaire*, Éd. Félin, 1995).

Les expériences réussies pour lutter contre les « incivilités » dans les collèges et les lycées reposent sur des « médiateurs-élèves » ou des « ados-relais » volontaires qui font le lien entre le monde des jeunes et celui des adultes. Mais pour que cette médiation fonctionne, il faut que les jeunes viennent à l'école pour y trouver quelque chose de social et personnel à la fois, une culture, un enseignement, des copains. Pour celui qui se sent contraint, le corps enseignant et ses « complices », les élèves-médiateurs, ne sont que des obstacles. C'est donc un travail collectif de longue haleine qui implique en profondeur tous les acteurs de l'établissement. Le règlement intérieur, remis avec le dossier d'inscription en début d'année, tient trop souvent en un feuillet d'une lecture indigeste où l'administration a tenté de prévoir tous les cas de figure. L'essentiel y est perdu dans l'accessoire. L'intention profonde est de permettre à l'administration d' « ouvrir le parapluie » en cas de difficulté, et non de faciliter la vie des élèves. **La discussion démocratique du règlement intérieur devrait être la règle dans les collèges et les lycées.** Les délégués de classe doivent avoir un statut de représentant syndical. Ils doivent recevoir une formation et pouvoir exercer leur mandat

d'une manière satisfaisante.

Les jeunes peuvent fonder des associations loi 1901. Ils doivent trouver trois adultes qui acceptent de tenir temporairement les fonctions de président, secrétaire et trésorier, le temps qu'ils atteignent leur majorité.

Classe coopérative chez les tout-petits

Une attitude respectueuse de tous contraint à une organisation coopérative de la classe qui va se donner des lois, même chez les tout-petits : « Monsieur; est-ce que je peux aller faire pipi ? » (Samuel). Dans la perspective des droits de l'enfant ceci pose problème. De là naît un débat coopératif. Les enfants font plusieurs propositions :

- aller sans déranger les autres ;
- aller faire avant d'entrer ;
- aller sans demander et sans le dire au maître et sans déranger les autres.

La règle adoptée : pour les toilettes, chacun essaie d'y penser à la fin de la récré. Il est libre d'y aller, sauf pendant les activités collectives. Pendant les activités personnelles, sortir sans bruit et sans embêter les autres.

Règle respectée, mais un fautif s'est vu astreint à demander l'autorisation d'aller aux toilettes pendant une semaine avant de retrouver son droit de citoyen d'aller librement faire pipi dans le respect de la loi adoptée par le groupe (Jean Le Gal, « Participation et citoyenneté à l'école », *Le Nouvel Éducateur* ; mai 1996). On aurait tort de rire de cette décision. Elle a une grande portée sociale : il suffit de la transposer dans le monde adulte.

Classe coopérative et « incivilités »

Les « incivilités » ne datent pas d'aujourd'hui. Les solutions restent les mêmes.

« Nous ne sanctionnons pour ainsi dire jamais, sauf pour faire éventuellement réparer les dommages causés : celui qui est passé par la fenêtre devra le lendemain nettoyer les vitres ; celui qui a dit des gros mots sera employé par le responsable pour le nettoyage des cabinets ; celui qui a cassé des vitres à la serre du voisin ira, en compagnie du maître ou d'un grand, s'excuser et offrir une réparation ; ce sont là des sanctions normales, qui vont de soi, qui ne sont pas vraiment punition, mais seulement réparation d'un dommage causé » (Célestin Freinet, *L'Éducation morale et civique*, 1960).

Mais les incivilités ont pris une tout autre dimension et peuvent tourner au drame (brimades diverses, rackets, viols ...)*. Les solutions ne sont pas dans le repli de l'établissement sur lui-même (« sanctuarisation ») mais dans l'ouverture d'une école publique au service du public. Ainsi, en 1999, un lycée professionnel de Roubaix surmontait la violence en s'ouvrant sur son quartier (Le Monde, 02.04.1999).

* Expériences et références se multiplient. À consulter :

Banlieues, les défis d'un collège citoyen, de J. Pain, M.-P. Gandin-Degois et C. Le Goff, Éd. ESF, 1999.

Apprendre à vivre ensemble, un défi pour l'école, Non-violence actualité n° 254, avril 2001 (voir p. ...).

Formation à la démocratie représentative

Les conseils municipaux d'enfants et de jeunes leur permettent d'intervenir dans la cité. Dans une émission télévisée, *la Marche du siècle* (26 avril 2000), on a pu entendre deux adolescentes de 15 et 18 ans expliquer le désintérêt des jeunes pour la vie politique. Elles y voyaient deux raisons :

1. Ceux qui font la politique ne se soucient pas de l'avenir des jeunes. Ces derniers s'investissent ailleurs, dans la mode vestimentaire (Nike, Reebok) « qui comble un vide dans leur existence » alors qu'il serait plus intéressant, pour eux et pour les autres, de le combler en s'intéressant à la vie de leur cité.
2. L'activité des jeunes conseillers est gênée par le manque d'information. Elle ne vient pas à eux. Ils doivent aller la chercher pour monter des opérations ou des activités communales.

Organisé depuis 1994, le Parlement des enfants réunit chaque année 577 élèves de CM2 représentant toutes les circonscriptions électorales françaises. Ils ont à rédiger une proposition de loi à partir de la question suivante : qu'est-ce qui ne va pas et que je voudrais améliorer ?

L'éducation permanente à la démocratie

La crise urbaine des années 1970 à 1990 a vu les couches moyennes fuir les HLM occupées par d'autres couches plus précarisées. Il a fallu créer des dispositifs de maîtrise sociale, difficiles à généraliser faute de moyens.

Ainsi Charles Rojzman a créé une méthode de thérapie sociale pour recréer des liens entre des gens en conflit : « *En se parlant, petit à petit, ils vont passer d'une position de victime qui accuse les autres, à une position de responsabilité. Il y aura une écoute mutuelle et les gens vont monter des projets ensemble* » (*Non-violence actualité*,

janvier 1999).

Même démarche pour Michel Anselme, à Marseille. pour aider les gens à se réapproprier leur espace, retrouver l'estime de soi et aller au-delà : « *Plus d'une fois nous serons surpris des transformations physiques de nos interlocuteurs, une fois réalisé l'emménagement dans leur nouvel appartement* » (Michel Anselme, *Du bruit à la parole. La scène politique des cités*, Éd. De l' Aube, 2000).

Marc-Henri Bloch montre comment apprendre à travailler démocratiquement : « *Je donne volontiers à des stagiaires un exercice simple qui constitue à reconstituer un message dont chaque membre du groupe possède une partie. La solution peut être obtenue par un simple échange d'informations entre les participants : il suffit qu'ils mettent en commun leurs informations partielles. En pratique les choses ne se passent pas ainsi. Un système d'échanges s'instaure dans lequel la communication des informations ne se fait que par bribes, chacun ne livrant que le minimum de ce qu'il croit pouvoir révéler. J'ai vu des participants donner de fausses informations.*

L'exercice terminé, le groupe est invité à analyser ce qui s'est passé. Il apparaît alors que chacun a voulu être le premier à trouver la solution. Cet objectif individuel (qui se surajoute à la règle proposée) a introduit un esprit de compétition entre les personnes. L'exemple montre que l'individualisme des membres d'un groupe génère une rivalité entre les personnes et paralyse l'action collective » (Marc-Henri Bloch, consultant en ingénierie de formation, dans *Non-violence actualité*, mars 1999.)

Surmonter la peur et la violence

Les personnes qui ont peur refusent de « s'avancer au milieu », attitude spécifique à la démocratie athénienne. Face à la violence ouverte, institutionnelle ou sournoise il faut :

1. Refuser d'être victime.

Ne pas se conduire comme un mouton, rompre une relation où tu es perdant.

2. Oser dire.

Oser dire non ! Oser dire sa peur, sa souffrance. Briser la loi du silence.

3. Susciter le respect.

Et donc respecter l'autre, l'écouter pour mieux se faire entendre de lui.

4. Faire appel à un tiers.

Par exemple, une personne qui va peut-être obtenir que les adversaires acceptent de se parler.

5. Devenir médiateur.

Aider les personnes en conflit à chercher elles-mêmes une solution qui convienne aux deux parties.

6. Élaborer des règles en commun.

La violence est souvent le signe d'un mauvais fonctionnement du groupe, de ses règles de vie.

7. Construire un projet.

Le sens de ce qu'on fait, c'est le projet : arriver à mieux se comprendre, à mieux vivre ensemble.

(*Non-violence actualité*. Centre de ressources sur la résolution non violente des conflits, n° 251, janvier 2001.).

Pour en savoir plus

Des livres pour approfondir

- >- Bernard Manin, *Principes du gouvernement représentatif*, Coll. « Champs » n° 349, Éd. Flammarion, 1996.
- >- Pierre Rosanvallon (Éd. Gallimard) :
 - Le Sacre du citoyen : histoire du suffrage universel en France* (1992 et 2001) ;
 - Le Peuple introuvable : histoire de la représentation démocratique en France* (1998) ;
 - La Démocratie inachevée : histoire de la souveraineté du peuple en France* (2000).
- >- Philippe Raynaud et Stéphane Rials, *Dictionnaire de philosophie politique*, Éd. PUF, 1998.
- >- Alain Touraine, *Qu'est-ce que la démocratie ?*, « Livre de Poche », Éd. LGF, 1997.
- >- Charles Rojzman, *La Peur, la haine et la démocratie, Introduction à une thérapie sociale*, Éd. Desclée de Brouwer, 1999.
- >- Raoul Vaneigem, *Pour une internationale du genre humain*, Le Cherche Midi éditeur, 1999.
- >- Régis Debray, *La République expliquée à ma fille*, Éd. du Seuil, 1998.
- >- Tarso Genro et Ubiratan de Souza, *Quand les habitants gèrent vraiment leur ville, l'expérience du Budget participatif de Porto Alegre*, Éd. de la Fondation Léopold Mayer pour le Progrès de l'Homme (38, rue Saint-Sabin - 75011 Paris).

Les dossiers du Nouvel Éducateur

- >- « Le conseil d'enfants de l'école ». Dossiers I et II. *Le Nouvel Éducateur*, n° 102 (octobre 1998) et n° 105 (janvier 1999).
- >- « La citoyenneté en pratiques ». Dossiers I et II. *Le Nouvel Éducateur*, n° 124 (décembre 2000) et n° 125 (janvier 2001).

Deux films pour réfléchir

- >- John Ford, *L'Homme qui tua Liberty Valance*, 1962.
- >- Frank Capra, *Monsieur Smith entre au Sénat*, 1939.

Quelques contacts

Association nationale des conseils d'enfants et de jeunes (ANACEJ) 105, rue Lafayette - 75010 Paris - info@anacej.asso.fr

Expérience de Porto Alegre : consulter le Réseau « Démocratiser radicalement la démocratie » Jean-Blaise Picheral, 3, impasse des Fleurs - 59240 Dunkerque

<jb.picheral@netinfo.fr>

Association « Pour un mandat unique » chez Isabelle Alexandre- Bettati 9, rue Boullitte- 75014 Paris ibetatti@libertysurf.fr

Association des Citoyens du monde 15, rue Victor-Duruy - 75015 Paris citmonde@worldnet.fr

Respublica : www.respublica.fr

Office central de coopération à l'école (OCCE) http://www.occe.asso.fr

ATTAC (Association pour une taxation des transactions financières pour l'aide au citoyen). ATTAC est un mouvement d'éducation populaire qui fournit l'information économique fondamentale à travers ses actions de sensibilisation. 9, bis rue de Valence - 75005 Paris www.attac.org

Droits de l'enfant http://www.droitsenfant.com

Droits des jeunes http://www.droitsdesjeunes.gouv.fr

http://www.globenet.org/enfant/

Agir ici pour un monde solidaire 104, rue Oberkampf- 75011 Paris agirici@globenet.com

Non-violence actualité, centre de ressources sur la non-violence 20, rue Dévidet - 45200 Montargis nonviolence.actualite@wanadoo.fr.

Assemblée nationale

Service de la communication (pour brochures)

126, rue de l'Université- 75007 Paris www.assemblee-nationale.fr

Des sites citoyens

www.penelopes.org (site des femmes actrices de leur destin)

www.telecomville.org

(observatoire des télécommunications dans la ville : partage d'expériences sur la démocratie locale et nationale)

Vous voulez formuler des remarques, entamer ou poursuivre une recherche personnelle sur le sujet ? Contactez l'auteur de cette BT2 : roger.favry@wanadoo.fr